

L'an deux mil treize, le mardi 26 février, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 20 février 2013.

Etaient présents : Mrs MARDELÉ, POISSON, Mme CORMIER, Mr MORIN, Mme LECHAT, Mr NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAIS, Mr COIGNARD, Mme OZILLE, Mrs PELLOQUIN, BARBÉ, Mme ROYO, Mrs BRAULT, GUYARD, SOCKALINGUM, FERRON, Mme EVRARD, Mrs CHAMBRIER, GÉRAULT, Mmes MILLE, TOURTELIER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur MAIGNAN, pouvoir à Monsieur MORIN.  
Monsieur RODALLEC, pouvoir à Madame ROYO.

**Absentes non excusées :**

Madame BOURNICHE  
Madame LUCAS  
Madame RONDEAU

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 24**

**Nombre de votants : 26**

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/02/06

**OBJET : Domaines de compétences par thèmes : Culture**  
**MEDIATHEQUE MUNICIPALE : ELIMINATION DE DOCUMENTS**

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la Commission Cadre de Vie-Travaux, expose le rapport suivant :

Un certain nombre de livres en service depuis plusieurs années à la médiathèque sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et nécessitent par conséquent d'être réformés. Ces livres sont des biens publics, il est donc nécessaire que le conseil municipal se prononce sur la possibilité d'élimination de ces ouvrages.

La responsable de la médiathèque a établi une liste de 1229 documents qui ne sont plus utilisables.

Il vous est décidé, **à l'unanimité** :

- d'autoriser Mademoiselle Arlette PAPILLON, responsable de la médiathèque, d'établir le procès-verbal de sortie de l'inventaire,
- d'autoriser le don de ces documents à l'association les p'tits soleils et l'association de réinsertion Valoren.

Pour extrait conforme,  
Le 4 mars 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130226-D20130206-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2013

Publication : 05/03/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation